

3.2 - RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS JUNIORS 1ère DIVISION

SAISON SPORTIVE 2026/2027

1 - DÉFINITION

Le championnat de France par équipes de clubs juniors 1ère Division constitue une compétition nationale destinée à montrer le dynamisme des associations.

Cette compétition sportive, sans la phase régionale est un brassage national qualitativement important, ouvert au plus grand nombre où chaque ligue régionale est représentée.

Il détermine le classement des 36 premières équipes de clubs juniors.

2 - SEXE :

FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE :

CADETS 2ÈME/3ÈME ANNÉES ET JUNIORS

Cf. [Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements](#)

4 - NATIONALITÉ :

FRANÇAISE

40% d'étrangers admis par tour - Cf. [Code sportif](#)

5 - GRADES-LICENCES-IDENTITÉ-CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

[Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants](#)

6 - PARTICIPANTS

Les clubs qualifiés par les ligues.

Précision :

Deux équipes maximum par club (sans double appartenance) sont autorisées à participer (les équipes sont composées de 3 combattants minimum).

Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle une liste de 3 à 5 combattants avant chaque tour de compétition.

Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipiers (le deuxième équipier est à la charge du club).

Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipiers dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure ; le dernier combattant doit dans tous les cas peser plus de 81 kg, la dernière combattante doit peser plus de 70 kg.

Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

- Obligation d'inscrire la composition des équipes sur l'extranet, sans restriction du nombre d'inscrits par catégorie de poids, au plus tard 48 heures avant la pesée.
- À l'issue de la pesée, seuls 2 noms maximum devront être identifiés par catégorie de poids.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Féminines : -52kg ; -57kg ; -63kg ; -70kg ; +70kg

Masculines : -60kg ; -66kg ; -73kg ; -81kg ; +81kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE

[Site FFJDA Onglet COMPÉTITIONS/REGLEMENTATION SPORTIVE](#)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

Les rencontres seront menées jusqu'à leur terme sur les premiers tours si les deux accompagnants sont d'accord, avec possibilité de faire entrer les remplaçants (combats sans Golden Score, avec Hantei le cas échéant si rien n'est marqué à l'issue du combat).

À partir des quarts de finale, les rencontres s'arrêteront dès que la victoire est acquise.

9 - TEMPS DU COMBAT

4 minutes

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. [Code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de compétition](#)

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids. L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

[Régionale](#) projet sportif de ligue

[Nationale](#) sur sélection régionale